



Collectif des non titulaires

La loi sur les non titulaires va sortir... Poussons la Ville à une application Juste



Le Sénat vient d'adopter le projet de loi sur les non titulaires dans la fonction publique. Cette loi sera effective dans peu de temps. Elle débouchera sur 40 à 50.000 titularisations et la transformation des CDD de 100.000 agents en CDI... sur 1 million de non titulaires !

Nous devons dès maintenant nous réunir afin de discuter comment faire appliquer au mieux cette loi. Nous attendons bien plus de la Ville de Paris que ce que nous propose le gouvernement Sarkozy. La Ville peut en effet :

• **Titulariser les non titulaires qui répondent à des besoins**

permanents quelque soit leur contrat

• **Sécuriser la situation professionnelle de l'ensemble des non titulaires** et lutter contre le temps partiel subi qui touche majoritairement des femmes en contrat précaire.

• **Arrêter de mettre au chômage** des collègues qui peuvent prétendre à la titularisation. Nous l'avons déjà gagné concernant un de nos collègues. Les débats au sénat ont rappelé l'obligation de respecter la circulaire du 21 novembre 2011 concernant le maintien en poste des non titulaires pouvant prétendre à la loi. Le ministre de la fonction publique vient à nouveau de s'engager à faire respecter cette circulaire.

Pour rappel, la Cgt a signé un protocole d'accord national sur les non titulaires comme **un point de départ** pour avancer sur l'amélioration de la situation de milliers d'agents qui contribuent quotidiennement au service public. Mais il faut se battre pour ne laisser personne au bord de la route !

D'ailleurs, les caisses des écoles seront bien intégrées au dispositif comme nous

**Pour une application au maximum !
Nous avons des solutions ! Parlons-en...**

**Réunion - débat le vendredi 17 février 2012
Entre 9h 30- 11h 30**

Bourse du Travail – 3 rue du Château d'Eau-
Métro République - Salle Pelloutier.

Ces 2 heures sont autorisées par l'administration sur votre temps de travail

• **Venez nous rencontrer** pour connaître et faire **valoir vos droits** avec vos contrats de travail
Permanences Lundis 12h30 à 13h50 - Au 19 rue du Renard (6^{ème} étage), à 1 pas du Métro
Hôtel de ville.

• Informations disponibles sur le site des non titulaires sur
http://www.us-cgt-spp.org/ccp/ccp_12.php